

DEPARTEMENT DES ARDENNES

COMMUNE DE NOUZONVILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PRESCRIT LE 12.12.1973
PUBLIE LE 05.02.1976
APPROUVE LE 03.08.1976

CACHET DE LA MAIRIE SIGNATURE DU MAIRE

PRESCRITE LE	REVISION ARRETEE LE	APPROUVEE LE	MODIFICATION APPROUVEE LE	MISE A JOUR LE
01.04.1989	03.04.1991	08.04.1993		
15.02.2007	11.04.2013	14.11.2013		

PLAN DE ZONAGE ET DES INFORMATIONS UTILES 5.4
CENTRE SUD AU 1/2000

DELALOI - GEOMETRES-EXPERTS ASSOCIES
22, rue Waroquier BP 80213 08102 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX
47, rue Bournizet 08400 VOULZIERS - 17, rue Marie Feuillet 08300 RETHEL

LEGENDE

ZONAGE

- LIMITE DE COMMUNE
- LIMITE DE ZONE
- LIMITE DE SECTEUR
- EMPLACEMENT RESERVE
- ESPACE BOISE CLASSE
- LIMITE DE SECTEUR : ZONE INONDABLE DU PPRI
Les secteurs inondables du PPRI sont signalés par un indice "i" dans le règlement
- LIMITE DE SECTEUR : ZONE INONDABLE DE LA GOUTELLE
- ZONE HUMIDE
- ZONE INCONSTRUCTIBLE

INFORMATIONS UTILES

- SITE POLLUE
- CITES OUVRIERES ou CITES-JARDINS
Caractéristiques d'origines à préserver
Article L123-1-5 7° du code de l'urbanisme
- SENTIERS PIETONS ET ITINERAIRES CYCLABLE A CONSERVER
Article L123-1-5 6° du code de l'urbanisme
- PRESCRIPTIONS D'ISOLEMENT ACOUSTIQUE

ZONES UA, UB Zones à protéger en vertu de
UX, UZ l'article L123-1-5 7° du code de l'urbanisme
secteur Nh de Meillier Fontaine Instauration du permis de démolir

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

